

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 027-212705404-20251001-D2025_31-DE

S²LO

ARRONDISSEMENT
GASNY
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 29/09/2025

DATE D’AFFICHAGE

LE : 03/10/2025

Séance du Mercredi 1^{er} Octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 8

VOTES : 9

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le mercredi 1^{er} octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 29 septembre 2025, s'est réuni en session exceptionnelle à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Claire ESPASA, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH (pouvoir à Hélène MARTINEZ), Tom KUBLER, Jonathan PETIT, Rémy PONT.

Secrétaire de séance : Claire ESPASA

Délibération prise après validation du caractère urgent de convocation du Conseil Municipal du 01/10/2025

Délibération : élection au poste de 2^{ème} adjoint

Exposé des motifs :

L'article L.2122-15 dispose que la « démission du maire ou d'un adjoint est adressé au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée. »

Suite à l'acceptation par Monsieur le Préfet de l'Eure de la démission de Mme VALLET Bénédicte de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseillère municipale, intervenue le 17 mai 2025, il convient donc d'élire un nouvel adjoint au maire pour la remplacer,

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-2
- La délibération du 26 mai 2020 créant 2 postes d'adjoints au Maire puis un 3^{ème} poste d'adjoint par délibération n°2021-24 du 4.06.2021
- Le procès-verbal
- Les délibérations n°2020-9 du 26.05.2020 et n°2021-25 du 4.06.2021 relatives aux indemnités des adjoints
- L'arrêté municipal du 5.06.2020 portant délégation à Mme VALLET Bénédicte 2nd Adjoint au Maire en charge du développement urbain et du cadre de vie déléguée aux fonctions de :
 - Gestion du personnel communal en charge de l'entretien,
 - Entretien général de l'ensemble du matériel des espaces verts,
 - Entretien des espaces verts.
- L'arrêté du 15.04.2025 portant retrait de la délégation à Bénédicte VALLET, 2^{ème} Adjoint au Maire

Considérant :

- La démission de Madame Bénédicte VALLET de sa fonction de 2^{ème} adjoint au maire acceptée par Le Préfet de l'Eure (et de conseillère municipale)
- Que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de remplacer Madame VALLET Bénédicte par l'élection d'un nouvel adjoint au maire

- Que lorsqu'un poste d'adjoint au maire est vacant, le conseil municipal peut décider l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,
- Qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 et L.2122-7-2, du code général des collectivités territoriales, et à la majorité absolue,
- Que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire (art.L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-2, du code général des collectivités territoriales),
- Que Mme Claire ESPASA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal
- Que le scrutin est placé sous le contrôle de deux assesseurs, M. PARIS Alexandre et M. AIGNEL Reynald

Est candidat : Isabelle PANCHOUT

Il est procédé au déroulement du vote à scrutin secret.

Décide :

- De maintenir le nombre d'adjoints au maire à 3.
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire
- Que le nouvel adjoint au maire occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire (2^{ème} rang).
- Que les indemnités, suivront les règles préalablement établies dans la délibération n°2020-9 du 26/05/2020 et n°2021-25 du 4/7/2021 (fixation avec effet immédiat du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique soit pour la commune de STE GENEVIEVE LES GASNY dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants : 10.7%)

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Mme Isabelle PANCHOUT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2^{ème} adjoint au maire (nombre de suffrages obtenus = 9)

Le nouvel ordre des adjoints est le suivant :

- 1- Yann GRUMBACH
- 2- Isabelle PANCHOUT
- 3- Jean-Yves SCHROEYERS

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 1^{er} octobre 2025

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance, Claire ESPASA

